



## EDITO

Quel avenir pour nos marais ? La question revient incessamment à l'esprit ... Quels scénarii envisager pour les prochaines décennies devant les grands enjeux environnementaux auxquels nous allons devoir faire face : adaptation au changement climatique, difficulté à préserver la ressource en eau, diminution généralisée de la biodiversité, maintien de l'activité d'élevage extensif ... ?

Au niveau normand, les marais de la Dives contribuent largement à la fonction de refuge pour la biodiversité (en témoignent l'avancée de l'inventaire naturaliste répertoriant plus de 1800 espèces depuis l'année 2000). A l'heure où la COP 15 fait le constat que les zones humides sont toujours en voie de régression inquiétante, n'est-il pas grand temps d'engager une politique de préservation et de valorisation volontariste pour les marais de la Dives ?

Les stratégies pour la biodiversité doivent se concentrer sur le maintien des espèces phares des marais de la Dives tout en préservant leur « habitat ». C'est par l'implication de l'ensemble des acteurs des marais (éleveurs-agriculteurs, gabionneurs, pêcheurs, collectivités, associations ... ) que celles-ci pourront porter leurs fruits.

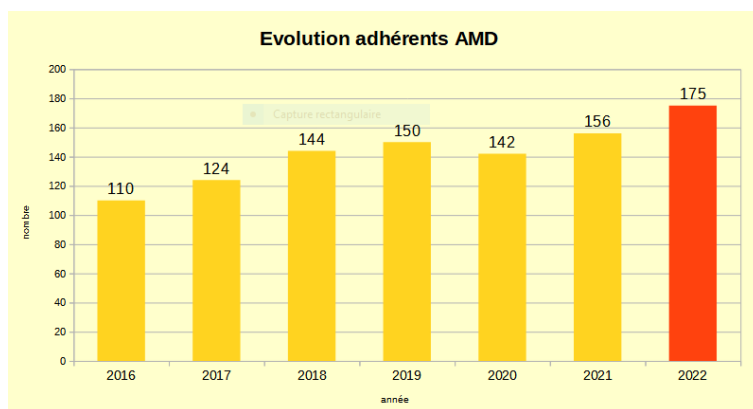
Certains outils existent comme les importantes **M.A.E.C** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) qui encouragent des pratiques agricoles vertueuses par une aide financière dans le cadre de la PAC, mais aussi avec l'obtention récente du label « **Territoires de faune sauvage** » par le collectif Vivre dans les marais pour 5 ans, moyennant la mise en place d'une charte de bonnes pratiques.

Même si nos marais n'ont toujours pas la reconnaissance qu'ils méritent en tant que **grand site naturel normand**, espérons, en attendant, que ces différents leviers permettront d'enrayer la disparition de certaines espèces et d'en attirer de nouvelles à l'échelle de notre territoire.

*Thierry PITREY*

## BILAN ACTIVITES 2022

Notre association a atteint les 175 adhérents au cours de l'année 2022, ce qui montre une fois de plus sa capacité à mobiliser ses sympathisants autour de son projet de préservation et de valorisation des Marais de la Dives. Encore merci pour votre confiance.



Un programme d'animation composé de 16 animations sur des thèmes toujours aussi variés a été proposé tout au long de l'année 2022, totalisant **539 participants**.





### Un label « Territoires de faune sauvage » pour les marais

**Territoires de faune sauvage** est un label européen créé en 2005 par la fédération *European Landowners Organization*. Il a pour objectif de valoriser les territoires qui s'engagent et agissent en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles et de la faune sauvage. A ce jour, il regroupe 19 états membres et 360 territoires dont 31 en France.

En tant qu'établissement public chargé de la reconquête de la biodiversité et de la restauration des milieux, l'Office français de la biodiversité apporte son expertise technique à ce label.

L'objectif est la gestion concertée entre propriétaires et acteurs publics et privés (associations, scientifiques, entreprises...) et le partage de l'espace entre les différentes activités humaines, sans les cloisonner, tout en favorisant la biodiversité. Ces partenariats public-privé peuvent contribuer à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature et faire la démonstration qu'il existe une vraie contribution à la conservation des espaces naturels hors des espaces sous statut (parcs naturels, réserves naturelles, etc.). Ce label est attribué pour 5 ans.

C'est le collectif « Vivre dans les marais » qui porte le label pour les marais de la Dives, épaulé par la FDC14. Ce collectif est constitué de 125 adhérents, propriétaires ou gestionnaires de 2700 ha dans les marais. Un projet de charte de bonnes pratiques

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions sur l'environnement et maintenir des pratiques vertueuses là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

A l'image de la diversité des territoires, les MAEC sont multiples pour répondre aux enjeux :

- entretenir les éléments paysagers : haies, arbres, mares ;
- gérer les prairies de manière plus extensive (dates de fauche, chargement, absence de fertilisation ou encore l'utilisation de matériel spécifique comme des barres d'effarouchement, etc.) ;
- réduire les produits phytosanitaires ;
- prendre un engagement sur plusieurs thématiques.

La nouvelle programmation (2023-2027) de la Politique Agricole Commune (PAC) va permettre de reconduire les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire des Marais de la Dives afin de faciliter le maintien de l'activité d'élevage sur le territoire. Pour rappel, l'objectif de ce dispositif est de proposer aux agriculteurs volontaires d'adopter des pratiques agricoles extensives en échange d'une rémunération.

Comme lors de la précédente programmation, seules les parcelles classées en zone humide sur les communes de Vimont pourront être engagées dans une MAEC.

Comme les années précédentes, l'engagement dans une MAEC n'est pas obligatoire, la contractualisation se fait sur la base du volontariat pour une durée de 5 ans et les MAEC proposées par le CREPAN seront seulement des MAEC à enjeux localisés (le cahier des charges s'applique seulement à une parcelle) contrairement à la Chambre d'Agriculture qui, comme dans la programmation précédente, portera des MAEC systèmes (le cahier des charges s'applique à l'échelle de l'exploitation). Mais avant cela, il y a plusieurs variables

Pour tout renseignement complémentaires, prendre contact avec le CREPAN (Julien BENOIST) au 02.31.38.25.60 ou au 07.49.15.36.87.

sera mis en chantier prochainement et fera l'objet de groupes de travail thématiques auxquels l'AMD sera invitée à participer en tant que partenaire technique. Pour en savoir plus : <https://territoiresdefaunesauvage.com>



Cette période est marquée par :

- Une **Avocette élégante** notée le 15/12 après une première nidification certaine exceptionnelle de 9 couples en particulier à la réserve de St-Samson.
- Une population d'au moins 74 **Echasses blanches** notées en août après une nidification d'au moins 24 couples.
- Maximum de 29 **Ibis falcinelles** observés le 19/08 sur quelques gabions de Janville/Saint-Pierre-du-Jonquet.
- Passage migratoire d'un **Phalarope à bec large** le 9/11 sur un gabion où il est resté quelques jours.
- 5 **Busards Saint-Martin** ont été notés au dortoir le 10/12 et 8 **Busards des roseaux** explorent les marais à la recherche des petits rongeurs.
- Présence exceptionnelle de 8 **Oies rieuses** en hivernage à la réserve de Saint-Samson depuis le 2/11.
- Lors du comptage hivernal, 180 à 200 **Cigognes blanches** et 1 **Cigogne noire** ont été recensées ainsi que 101 ardéidés (Hérons garde-bœufs, Grandes aigrettes et Aigrettes garzettes), baisse importante chez les Hérons garde-boeufs probablement dûe à la période de froid qui les a repoussés vers le sud-ouest.
- 150 **Pluviers dorés** ont été observés le 9/11 à Saint-Samson.
- Le comptage du 18/11 à la réserve de Saint-Samson a donné plus de 2000 canards de surface surtout **Sarcelles d'hiver** et **Canards colvert** et 552 **foulques macroules**.
- Enfin est arrivé le 11/12 et toujours présent au 18/12, le **Pygargue à queue blanche**, grand aigle européen qui peut atteindre 2,40m pour la femelle ! Un autre immature avait déjà hiverné en 2017-2018.
- Une **Buse pattue** a également fait son apparition (première donnée pour les marais de la Dives) le 2 janvier dernier.

(Observations communiquées par le groupe « Biodiversité » de l'AMD)



Pygargue à queue blanche  
Photo Marc Deflandre

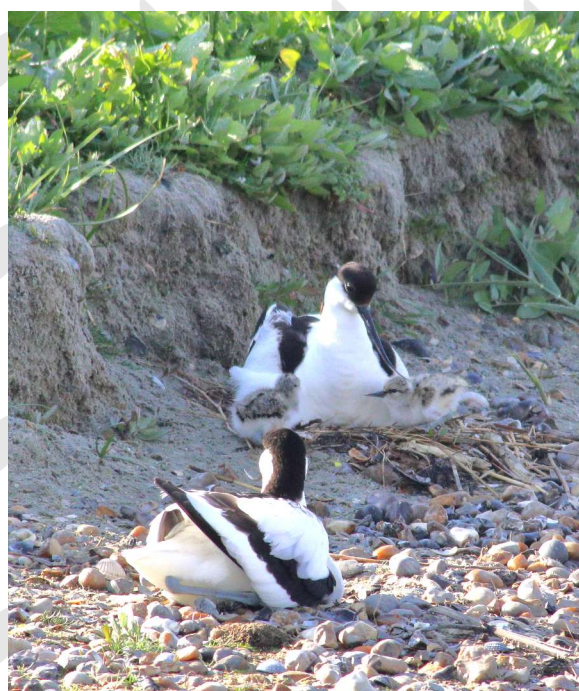
En période de nidification et lors du passage migratoire, les quelques gabions qui restent en eau ou partiellement en eau, voire en « humidité », accueillent des espèces patrimoniales nicheuses comme le **Vanneau huppé**, l'**Echasse blanche**, le **Petit gravelot** et récemment l'**Avocette élégante**. En migration sont notées les **Bécassines des marais**, les **Barges à queue noire**, les **Combattants variés**, les **Bécasseaux variables**, les **Chevaliers gambettes**, etc.

**Zoom sur l'Avocette élégante** nouvelle espèce nicheuse dans les marais de la Dives.

Ce printemps-été 2022, 9 couples d'Avocettes élégantes ont niché de façon certaine dans les marais de la Dives. Une première !

En Normandie, elles se reproduisent dans quatre sites (Estuaire de la Seine, Baie d'Orne, baie des Veys et baie du Mont Saint-Michel), au totalisant 81 à 114 couples. Il est raisonnable de supposer que la petite population des marais de la Dives (9 couples certains) provient du noyau de la baie d'Orne. Peut-être dérangées par les travaux, les couples d'**Avocettes élégantes**, espèce très opportune, ont profité des zones sans végétation ou à végétation rase pour installer leur nid au sol à proximité des mares de la réserve ornithologique de Saint-Samson. Les observations montrent que l'Avocette élégante, comme l'Echasse blanche, recherche un secteur avec présence de l'eau pour nicher.

L'idéal, bien évidemment, serait que, sur les 250 mares de chasse, un bon nombre garde un peu d'humidité et des zones d'herbe rase afin d'accueillir ces magnifiques limicoles en période de nidification. Nous lançons un appel aux gabionneurs !



Avocettes élégantes – photo Quentin Trével

## CQFD

### Y a t-il trop de cigognes dans nos marais ?

De plus en plus fréquemment, on entend dire qu'il y aurait trop de cigognes dans les marais de la Dives et qu'une des conséquences visibles serait la baisse des effectifs de grenouilles. Méfions nous d'affirmations un peu exagérées parfois.

Si nous avons une telle population, cela serait plutôt bon signe, la présence de la Cigogne blanche, comme celle d'autres échassiers, témoignant d'une nourriture suffisamment abondante et variée pour s'y reproduire. Le régime alimentaire de la Cigogne blanche est surtout composé de vers de terre, criquets, sauterelles, dytiques, mulots, campagnols, musaraignes, grenouilles, escargots, limaces, et parfois quelques têtards. Or ce prédateur peut aussi être considéré comme un auxiliaire de l'homme, intervenant dans la régulation des petits rongeurs ou certaines espèces d'insectes ravageurs. Quant aux menaces qui pèsent sur nos populations de grenouilles, il faudrait aussi probablement en chercher les causes du côté du réchauffement climatique et du pompage d'eau parfois excessif en été dans les fossés et canaux. Et s'il n'y avait plus assez de nourriture pour nos cigognes ... on peut parier que celles-ci sauront se réguler d'elles mêmes avec le temps !

## PROTECTION DE L'ABEILLE NOIRE

Le projet qui avait été mis en attente est en cours de réactivation avec l'organisation prochaine d'une conférence destinée au grand public et aux apiculteurs amateurs locaux à Cambremer **le vendredi 14 avril**. Celle-ci proposera de découvrir les spécificités biologiques de l'abeille noire et permettra de comprendre l'intérêt de mettre en place des mesures de protection de cette espèce. Ce sera aussi l'occasion de présenter un projet d'aire de protection à partir d'un rucher expérimental situé à cheval sur le Pays d'Auge et les marais de la Dives.

Rdv au Foyer Rural Familial de Cambremer à 20h00.

## INVENTAIRE FAUNE ET FLORE

La nouvelle plaquette de synthèse après 3 ans d'inventaire naturaliste sur les marais de la Dives vient tout juste de sortir (Téléchargeable sur notre site).



## INFOS PRATIQUES

**Quoi faire si vous trouvez un animal blessé :** infos sur <https://parcanimalierdeladameblanche.fr/sos-animal-blese-centre-sauvegarde-faune-sauvage> ou contacter les gardes de l'OFB à : [sd14@ofb.gouv.fr](mailto:sd14@ofb.gouv.fr)

**Fermeture de la chasse au gibier d'eau :** Cette année, la chasse au gibier d'eau ferme le ... février sur le DPM (Domaine Public Maritime) et le ... sur les plans d'eau et marais. La fermeture générale (pour tout autre gibier) est fixée au 28 février 2023.

## VIE ASSOCIATIVE

- Prochaine réunion du Conseil d'Administration le 4 février 2023 (élection du nouveau bureau)
- Prochaine Newsletter début juillet 2023

**Nos prochains rendez-vous (+ d'infos sur notre site) :**

- le 4 février : Journée Mondiale des Zones humides à la réserve de Saint Samson
- le 2 mars : conférence sur les marais de la Dives à la Sall'in à Cabourg
- le 4 mars : expo et conférence sur les marais de la Dives à la salle des fêtes de Cléville
- le 25 mars : visite de la pisciculture à Méry-Bissière
- le 8 avril : sortie-nature de Petiville à Robehomme
- le 14 avril : conférence sur l'abeille noire au foyer rural de Cambremer
- le 13 mai : sortie-nature dans le marais de Chicheboville-Bellengreville
- le 3 juin : Journée des marais à Hotot-en-Auge

### Pour nous contacter :

Siège social : Les Amis des Marais de la Dives—Mairie—place Quellec - 14670 TROARN

Email : [amdives14@gmail.com](mailto:amdives14@gmail.com) — Tél : 06 89 19 05 99

Page Facebook : <https://www.facebook.com/amisdives/>

Site Internet : [www.amdives14.com](http://www.amdives14.com)